

Placements collectifs et gestion de capitaux de prévoyance

Découvrez les Credit Suisse Fondations de placement

Tour d'horizon des activités et de l'offre de produits variée des Credit Suisse Fondations de placement.

Bref portrait

Fondation dans le cadre de la prévoyance professionnelle placée sous la surveillance de la CHS PP

Les fondations ont pour but le placement collectif et la gestion de fonds de prévoyance du 2^e pilier et du pilier 3a

Le Conseil de fondation élu par l'Assemblée des investisseurs se compose en majorité de représentants des investisseurs

Quatre commissions de placement (dont les membres sont majoritairement des représentants des investisseurs) dotées de compétences supplémentaires pour prendre des décisions de placement

La société fondatrice est Credit Suisse (Suisse) SA

Plus de 1000 institutions de prévoyance affiliées dans toute la Suisse

Plus de 50 groupes de placement dans différentes catégories de placement

Plus de 20 milliards CHF d'actifs gérés



Les Credit Suisse Fondations de placement

Avec plus de 20 milliards de CHF d'actifs sous gestion, les Credit Suisse Fondations de placement comptent parmi les plus grandes fondations de placement de Suisse. Elles ont pour but le placement collectif et la gestion de capitaux de prévoyance. Elles sont constituées par deux fondations:

Credit Suisse Fondation de placement (CSF)

Credit Suisse Fondation de placement a été créée en 1974 par l'ancien Crédit Suisse, et propose aujourd'hui une vaste gamme de produits pour institutions de prévoyance des 2^e et 3^e piliers.

Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier (CSF 2)

Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier a été fondée en 2006. CSF 2 s'est spécialisée dans les placements collectifs avec une importante composante en actions américaines, et permet à un cercle restreint d'institutions de prévoyance des placements exonérés de l'impôt à la source dans les valeurs à dividendes américaines.

Une fondation de droit suisse

Une fondation de placement est une fondation de droit suisse servant à la prévoyance professionnelle et ayant pour but le placement collectif et la gestion des capitaux de prévoyance. Elle constitue également une forme spécifique de placement collectif de capitaux.

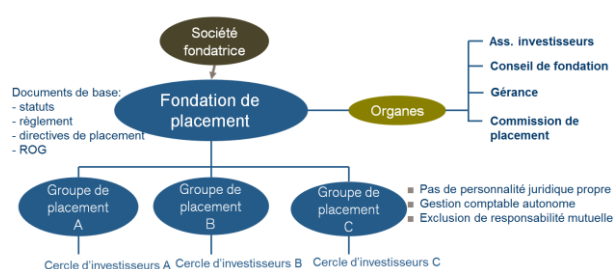
Lors de la création d'une fondation de placement, le capital requis (capital de dotation) est apporté par la société fondatrice. La fortune de placement proprement dite est constituée par les investissements dans les produits (groupes de placement) de la fondation de placement, qui sont réalisés par les investisseurs. Les groupes de placement représentent des éléments de fortune séparés, ce qui exclut toute responsabilité entre eux.

Comme pour une société anonyme, toute fondation de placement possède plusieurs documents de base tels que les statuts, le règlement et les directives de placement.

Son organe principal est l'Assemblée des investisseurs, qui a pour rôle d'élire le Conseil de fondation, son organe directeur suprême.

Pour des raisons fiscales, seules les caisses de pension suisses et d'autres institutions de prévoyance suisses des 2^e et 3^e piliers peuvent investir dans les groupes de placement d'une fondation de placement.

Représentation schématique de l'organisation:



Législation et gouvernance d'entreprise

Les fondations de placement sont soumises aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité LPP (art. 53g ss.) et de l'Ordonnance sur les fondations de placement (OFP). Les dispositions générales du droit des fondations s'appliquent à titre subsidiaire. Les fondations de placement sont placées sous la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

<<Les Credit Suisse Fondations de placement attachent une importance particulière à la gouvernance d'entreprise.>>

Le cadre de règles internes des Credit Suisse Fondations de placement inclut, outre un règlement d'organisation complet, des directives spécifiques relatives à l'intégrité et à la loyauté (y c. conflits d'intérêts), à l'exercice des droits de vote et des droits des créanciers, à la délégation de tâches, aux erreurs d'évaluation, aux droits de signature et aux principes de communication.

Par ailleurs, les Credit Suisse Fondations de placement sont membres de la Conférence des Administrateurs de Fondations

de placement (CAFP), qui impose à ses membres de respecter ses directives.

Cercles des investisseurs de CSF et CSF 2

L'admission au sein de CSF/CSF 2 requiert une déclaration écrite d'adhésion des investisseurs. Ce n'est qu'après satisfaction de tous les critères d'admission que l'investisseur a la possibilité d'acquiescer des parts d'un groupe de placement: ces droits de participation ne sont pas librement négociables ni librement transmissibles.

Les fondations bancaires du pilier 3a ainsi que les institutions du 2^e pilier exonérées d'impôts et domiciliées en Suisse peuvent adhérer à CSF. Celles-ci comprennent en particulier les caisses de pension, les fondations collectives et communes, les fonds de bienfaisance, les fondations de libre passage et de financement ainsi que les institutions de prévoyance du pilier 3a.

<<Au 30 juin 2019, quelque 1200 investisseurs institutionnels et indirectement 80 000 investisseurs privés étaient investis dans des groupes de placement des Credit Suisse Fondations de placement.>>

Le cercle d'investisseurs est plus restreint pour CSF 2. Ainsi, certaines formes de fondations de bienfaisance, les fondations de financement au sens strict et les institutions de prévoyance du pilier 3a ne sont pas autorisées comme investisseurs.

Les investisseurs dans CSF 2 bénéficient d'une exonération complète de l'impôt à la source américain sur les dividendes, en plus des autres allègements fiscaux.

Droits particuliers pour les investisseurs

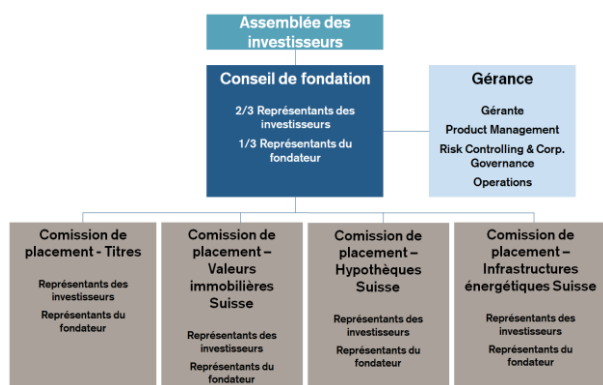
Un facteur de différenciation crucial entre fondations et fonds de placement réside dans le droit de participation et de codécision. Les investisseurs d'une fondation de placement disposent d'un droit de vote et d'éligibilité, contrairement aux investisseurs en fonds, et sont habilités à participer à l'Assemblée des investisseurs qui se tient chaque année. Cette Assemblée des investisseurs élit notamment les membres du Conseil de fondation et vote les modifications des statuts et du règlement.

Les Credit Suisse Fondations de placement offrent aux investisseurs de larges droits de participation et de codécision, en leur permettant par exemple de participer à l'Assemblée des investisseurs et d'exercer leurs droits de vote. En outre, les investisseurs représentent les deux tiers du Conseil de fondation et disposent ainsi à tout moment d'une majorité au sein de celui-ci. Il existe par ailleurs différentes commissions de placement dans lesquelles les investisseurs sont représentés de manière majoritaire. Les Credit Suisse Fondations de placement offrent également des droits étendus d'information et de renseignement.

Organigramme des CSF

L'organe suprême des Credit Suisse Fondations de placement est l'Assemblée des investisseurs. Celle-ci décide des modifications des statuts et du règlement, et possède d'autres compétences telles que l'approbation des comptes annuels et l'octroi d'une décharge au Conseil de fondation. Le Conseil de fondation, organe de direction de la fondation, est responsable de toutes les tâches qui sont directement liées à la direction

suprême. La gérance est responsable de l'organisation, de la gestion et du contrôle de l'activité quotidienne des fondations.



Dans un souci d'efficacité, les Credit Suisse Fondations de placement et leurs organes n'effectuent pas elles-mêmes toutes les tâches de direction et de gestion de fortune mais les délèguent en partie à des unités du Credit Suisse Group ou des tiers externes. Afin de garantir la qualité et une surveillance suffisante dans le cadre de ces délégations, les Credit Suisse Fondations de placement ont mis en place un système de contrôle complet et spécifique.

Découvrez les autres avantages

Un placement dans les Credit Suisse Fondations de placement offre des avantages notables à vos investisseurs:

Gestion de portefeuille professionnelle

- Fondée sur la politique de placement du Credit Suisse et surveillée par des représentants des investisseurs (Conseil de fondation, commissions de placement)
- Surveillance permanente des directives de placement par une instance indépendante (Investment Guideline Monitoring)
- Gouvernance d'entreprise solide
- Surveillance externe par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

Transparence

- Droits de participation et de codécision des investisseurs
- Reporting détaillé sur les groupes de placement (p. ex. rapport annuel, fact sheets, data report pour les groupes de placement immobiliers)
- Publication des chiffres-clés pertinents
- Informations détaillées sur le chiffre-clé du TER
- Comparaison de performance CAFP (comparaison avec les fondations de placement concurrentes)
- Exercice systématique des droits de vote liés à la détention d'actions d'entreprises suisses

Efficience en termes de coûts

- Concept de classe: plus la fortune investie est élevée, plus les commissions forfaitaires sont faibles
- Pas de commission d'émission ni frais de dépôt en Suisse (tarifs forfaitaires)
- Prix basés sur la VNI (pas d'agio / disagio)
- Optimisation fiscale partielle via le placement dans un fonds cible sous-jacent (CSIMF / CSIF)

Faibles charges pour l'investisseur

- Accès aisé à des classes de droit spécialisées

- Large diversification au sein de l'univers de placement
- Liquidité élevée (exception pour certains placements alternatifs tels que les infrastructures d'énergie)
- Apports en nature partiellement possibles
- Pas de documents ni contrats complexes, longs et en langue étrangère
- Comptabilité titres simplifiée et travail administratif minime
- Dépôt clair avec peu de positions en titres
- Traitement et réinvestissement du remboursement de l'impôt anticipé par la fondation de placement

Risques des placements de la fortune

Les placements sont généralement soumis à des risques de marché, à des risques de change et à d'autres risques tels que les risques de contrepartie et de liquidité, et ils subissent certaines fluctuations (volatilité). Les risques varient en fonction de la catégorie et du groupe de placement.

Pour les groupes de placement immobiliers et les placements alternatifs, un prospectus est obligatoire afin de souligner des risques particuliers:

Risques liés aux placements dans l'immobilier

- Lien avec une localisation spécifique
- Placements dans des terrains à bâtir et des projets de construction
- Affectation des immeubles
- Risques de liquidité
- Risques d'évaluation
- Risques liés à l'évolution des taux

Risques liés aux placements dans des risques d'assurance

- Survenance d'un événement d'assurance
- Utilisation de modèles
- Risques d'évaluation
- Risques de contrepartie
- Risques liés aux preneurs d'assurance
- Risques juridiques

Risques liés à des placements dans les infrastructures d'énergie

- Dépendance vis-à-vis de partnerships
- Résiliation d'accords de projet
- Dépendance vis-à-vis de sous-traitants
- Coûts en cas de transactions interrompues
- Risques opérationnels
- Construction et développement

Risques liés à des placements en private equity

- Investissement dans des parts de sociétés (interests in Limited Partnerships)
- Risques de liquidité
- Prises de participation à long terme
- Risques d'insolvabilité
- Présentation des comptes, révision et rapports financiers
- Risques de traitement

Tous les risques sont mentionnés plus en détail dans le prospectus du groupe de placement concerné au chapitre Mention du risque.

Catégories et groupes de placement

Les Credit Suisse Fondations de placement proposent une large gamme de groupes de placement dans différentes catégories de placement. Les investisseurs peuvent choisir entre des groupes de placement dits monothématiques (une seule catégorie de placement, p. ex. actions) et des portefeuilles mixtes conformes à la LPP (diverses catégories de placement).

Des directives de placement sont établies pour chaque groupe de placement avant son lancement, sur la base des dispositions générales et des restrictions de placement de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2). Les directives de placement suivent le principe d'une répartition appropriée des risques.

La gamme comprend aussi bien des groupes de placement à gestion active que passive. Pour les premiers, le gestionnaire de portefeuille s'efforce, au moyen de placements habiles, d'optimiser le rendement à long terme et ainsi de surperformer les indices de référence. De leur côté, les groupes de placement à gestion passive (indexée) répliquent des indices et donc les évolutions sur les différents marchés.

Tous les produits sont soumis à la surveillance de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

La gamme de produits des Credit Suisse Fondations de placement comprend plus de 50 groupes de placement pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs au sein du pilier 3a.

Groupes de placement pour investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels ont accès à une large gamme de produits, avec des groupes de placement dans les catégories des portefeuilles mixtes, du marché monétaire, des actions, des obligations, de l'immobilier et des placements alternatifs:

Les groupes de placement CSF

Les portefeuilles mixtes se composent de différentes catégories de placement. Outre les obligations à taux fixe et les actions, le groupe de placement peut comprendre d'autres catégories, comme l'immobilier et les hypothèques. Ces groupes de placement se distinguent principalement par leur quote-part d'actions moyenne ainsi que par leur style de placement, actif ou passif.

Portefeuilles mixtes	N° de valeur
CSF Mixta-LPP Basic I	1'503'660
CSF Mixta-LPP Basic L2	24'869'342
CSF Mixta-LPP Basic L3	23'113'558
CSF Mixta-LPP 15 E	45'868'145
CSF Mixta-LPP 15 Plus I	46'329'594
CSF Mixta-LPP 15 Plus E	43'663'719
CSF Mixta-LPP I	2'733'319
CSF Mixta-LPP Index 45 I	11'269'573
CSF LPP 25-45 Dynamic I	30'725'295

Dans le domaine des placements traditionnels sont principalement proposés des groupes de placement dits monothématiques, qui sont gérés de manière active ou passive.

Portefeuilles à taux fixe	N° de valeur
CSF Bonds EUR	287'501
CSF Bonds USD	392'578
CSF Equity Linked Bonds	287'572
CSF Foreign Bonds CHF	287'571
CSF Global Bonds Hedged	10'399'033
CSF Global Bonds Hedged L	11'269'640
CSF Global Corporate Bonds Hedged	13'953'439
CSF Inflation Linked Bonds CHF	1'764'678
CSF International Bonds	287'566
CSF Low Risk Strategy CHF E	43'663'477
CSF Mid Yield Bonds CHF	1'082'332
CSF Money Market CHF	287'500
CSF Short Term Bonds CHF	2'070'709
CSF Swiss Bonds CHF	287'565

Portefeuilles d'actions (gestion active)	N° de valeur
CSF Equity Switzerland	287'567
CSF Equity Switzerland L	4'541'793
CSF Fund Selection Equity Dragon Countries	135'404
CSF Fund Selection Equity Emerging Markets	1'062'835
CSF Fund Selection Equity Europe	287'502
CSF Fund Selection Equity Europe L	1'957'973
CSF Fund Selection Equity Switzerland	10'733'071
CSF Fund Selection Equity Switzerland L	10'734'846
CSF Fund Selection Equity USA	12'701'578
CSF Equity Small & Mid Cap Switzerland	1'039'194
CSF Equity Small & Mid Cap Switzerland L	3'181'053

Portefeuilles d'actions (gestion passive)	N° de valeur
CSF Euro Index	349'349
CSF Euro Index L	1'870'549
CSF Nippon Index	349'351
CSF Nippon Index L	1'870'546
CSF Swiss Index	887'912
CSF Swiss Index L	1'870'547

Les groupes de placement immobiliers investissent directement ou indirectement dans des biens immobiliers en Suisse ou à l'étranger. On trouve par exemple dans cette classe d'actifs le produit multi-gérants CSF Real Estate Switzerland Pooled Investments. Une diversification supplémentaire en termes de gestionnaires et de styles de placement est visée grâce à la sélection de différents véhicules de placement (p. ex. fonds de placements immobiliers suisses, fondations de placement immobilières).

CSF Hypothèques Suisse octroie des crédits garantis par gage immobilier sur des immeubles locatifs, des immeubles commerciaux, des maisons individuelles et des propriétés par étage en Suisse.

Hypothèques / immeubles	N° de valeur
CSF Hypothèques Suisse	287'573
CSF Real Estate Switzerland	1'312'300
CSF Real Estate Switzerland M	39'836'446
CSF Real Estate Switzerland Commercial	11'354'362
CSF Real Estate Switzerland Residential	2'522'609
CSF Real Estate Switzerland Pooled Investments L	3'108'145
CSF Real Estate Switzerland Pooled Investments L	3'109'433
CSF Real Estate Switzerland Pooled Investments M	20'025'324
CSF Real Estate Germany	23'547'751

Les placements alternatifs tiennent compte des thèmes des risques d'assurance (monde) et des infrastructures d'énergie en Suisse.

Portefeuilles de valeurs alternatives	N° de valeur
CSF Insurance Linked Strategies	1'603'633
CSF Insurance Linked Strategies L	10'157'421
CSF Insurance Linked Strategies L2	14'690'467
CSF Insurance Linked Strategies L3	32'772'314
CSF Insurance Linked Strategies Fixed A	37'362'632
CSF Insurance Linked Strategies Fixed L	37'362'637
CSF Insurance Linked Strategies Fixed L2	37'362'640
CSF Insurance Linked Strategies Fixed L3	37'362'648
CSF Infrastructures énergétiques Suisse A	35'328'126
CSF Infrastructures énergétiques Suisse L	22'656'688
CSF Infrastructures énergétiques Suisse M	35'328'307

Les groupes de placement de CSF 2

Les groupes de placement de CSF 2 présentent généralement une exposition importante aux valeurs à dividendes américaines.

Portefeuilles mixtes	N° de valeur
CSF 2 Mixta-LPP 25	887'902
CSF 2 Mixta-LPP 25 E	43'665'396
CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus	11'217'285
CSF 2 Mixta-LPP 25 Plus E	43'663'749
CSF 2 Mixta-LPP 35	887'904
CSF 2 Mixta-LPP 35 E	43'665'406
CSF 2 Mixta-LPP 45	887'909
CSF 2 Mixta-LPP 45 E	43'665'413
CSF 2 Mixta-LPP 45 L3	23'113'662
CSF 2 Mixta-LPP 75 E	43'665'420
CSF 2 Mixta-LPP Index 25 E	43'665'425
CSF 2 Mixta-LPP Index 35 E	43'665'431
CSF 2 Mixta-LPP Index 45 E	43'668'934
CSF 2 Mixta-LPP Index 75 E	43'668'938

Portefeuilles d'actions (gestion passive)	N° de valeur
CSF2 US Index	349'353
CSF 2 US Index L	1'916'281
CSF 2 World Index	1'915'891
CSF 2 World Index L	1'916'740

Le groupe de placement immobilier CSF 2 Multi-Manager Real Estate Global suit une approche multi-gestionnaire et investit dans des fonds immobiliers non cotés situés dans le monde entier.

Immobilier	N° de valeur
CSF 2 Multi-Manager Real Estate Global A	32'336'250
CSF 2 Multi-Manager Real Estate Global L	32'336'252
CSF 2 Multi-Manager Real Estate Global M	32'336'258

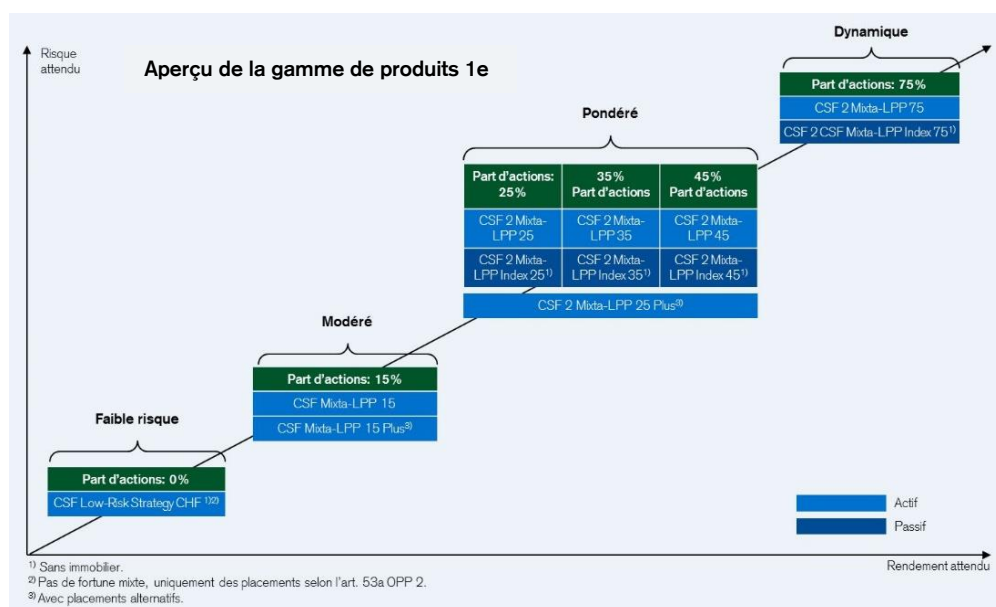
Les placements alternatifs à caractère de private equity investissent principalement dans des instruments de placement non accessibles au public.

Portefeuilles de valeurs alternatives	N° de valeur
CSF 2 Private Equity	1'137'822

Mise en œuvre des plans «1e» avec des groupes de placement Mixta CSF/CSF2

Les plans de prévoyance «1e» sont nommés ainsi d'après l'art. 1e OPP2 et permettent aux assurés de la prévoyance subobligatoire de choisir leur stratégie de placement individuellement.

Des classes de droit distinctes sont proposées au sein des portefeuilles mixtes (classes E) aux fondations 1e qui assurent exclusivement la partie de salaire supérieure à une fois et demie le montant-limite supérieur fixé à l'art. 8 al. 1 LPP. Les portefeuilles mixtes de CSF/CSF 2 se prêtent particulièrement bien à la mise en œuvre efficace des plans de prévoyance «1e». Les groupes de placement CSF/CSF 2 Mixta existants sont gérés de manière professionnelle par Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA et affichent un long historique de performance. Il s'agit de fortunes mixtes optimisées en termes de rendement et de risque, et spécifiquement axées sur le système de prévoyance suisse. Du fait du statut particulier de la fondation de placement en tant qu'institution de prévoyance, ils sont assortis d'avantages fiscaux: par exemple exonération de l'impôt à la source japonais, mais aussi américain dans le cas de CSF 2.



Représentation illustrative du profil rendement/risque des groupes de placement pour l'épargne constitutive de capital 1e.

Les groupes de placement de CSF/CSF 2 disposent généralement de volumes importants et sont donc très liquides, ce qui donne la possibilité de souscriptions et de rachats quotidiens et permet un traitement aisé des ordres groupés et individuels.

Dans le cadre des plans de prévoyance «1e», les personnes assurées peuvent placer leurs propres capitaux de prévoyance (dépassant le minimum légal) en fonction de leur tolérance au risque et de leur capacité à assumer des risques.

Risques de l'épargne constitutive de capital 1e

Perte potentielle de la fortune de prévoyance 1e: lors d'investissements dans les groupes de placement CSF/CSF 2 pour l'épargne constitutive de capital 1e, l'assuré peut subir une perte dans certaines circonstances. Grâce à la répartition des risques entre de nombreux placements collectifs et les sous-jacents qu'ils contiennent, la probabilité d'une perte totale est minime.

Cession en temps inopportun: lorsqu'un événement particulier (p. ex. la fin des rapports de travail, un retrait anticipé au titre de l'EPL ou un divorce) contraint la personne assurée à céder ses droits à une date fixe, cela peut engendrer des pertes en fonction de la situation prévalant sur le marché à ce moment-là.

Transfert: les droits des fondations de placement ne peuvent être détenus et transférés que dans le cadre du second pilier. En cas de changement d'employeur, il est possible que la nouvelle caisse de pension n'accepte pas le transfert des droits. Par conséquent, les droits doivent être vendus.

Groupes de placement pour les investisseurs privés (pilier 3a)

Les investisseurs privés peuvent investir, via un dépôt de prévoyance 3^e pilier, dans une sélection de portefeuilles mixtes à gestion active et passive. Ces portefeuilles largement diversifiés sont en soi conformes aux exigences de la LPP, c'est-à-dire que l'investisseur n'a pas à se préoccuper du respect des dispositions légales. Outre des avantages fiscaux, un investissement dans un groupe de placement offre également des opportunités de rendement plus élevées que la rémunération

de l'avoir d'épargne sur un compte de prévoyance 3^e pilier. Hormis une commission forfaitaire, un dépôt de prévoyance 3^e pilier auprès du Credit Suisse n'entraîne pas de frais supplémentaires tels que les droits de garde ou les commissions d'émission ou de rachat.

Les Credit Suisse Fondations de placement proposent neuf groupes de placement CSF Mixta-LPP aux fondations de prévoyance du 3^e pilier et aux fondations de libre passage.

Groupes de placement à gestion active

Les groupes de placement sont largement diversifiés et se distinguent principalement par leur quote-part d'actions.

Portefeuilles mixtes	N° de valeur
CSF Mixta-LPP Basic	1'486'149
CSF Mixta-LPP Défensif	788'833
CSF Mixta-LPP	287'570
CSF Mixta-LPP Maxi	888'066
CSF Mixta-LPP Equity 75	38'261'482

Groupes de placement indexés

Quatre solutions à moindre coût sont proposées, avec chacune une quote-part d'actions différente.

Portefeuilles mixtes	N° de valeur
CSF Mixta-LPP Index 25	1'152'0271
CSF Mixta-LPP Index 35	11'520'273
CSF Mixta-LPP Index 45	10'382'676
CSF Mixta-LPP Index 75	38'261'472

CSF a lancé CSF Mixta-LPP Equity 75 et CSF Mixta-LPP Index 75, deux portefeuilles mixtes avec une quote-part d'actions moyenne de 75%, soit davantage que la quote-part d'actions au sens de l'OPP 2.

Vous trouverez de plus amples informations sur les groupes de placement (p. ex. comptes annuels, fact sheets, informations sur la performance) sur notre page d'accueil et/ou sur le portail Fundgateway du Credit Suisse.

Contactez-nous

N'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes:

Credit Suisse Fondation de placement

Credit Suisse Fondation de placement 2° pilier

Case postale 800

8070 Zurich

Téléphone: +41 44 333 48 48

Téléfax: +41 44 333 59 67

E-mail: csa.info@credit-suisse.com

Ou consultez notre page Internet pour en savoir plus:

<https://www.credit-suisse.com/anlagestiftung>



CREDIT SUISSE FONDATIONS DE PLACEMENT

SUSA 2

Case postale 800

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com/anlagestiftung

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Credit Suisse Fondation de placement, Zurich, est l'émetteur et le gestionnaire des produits CSF. Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich, est la banque dépositaire. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement. Seuls les fonds de pension domiciliés en Suisse qui ne sont pas soumis à l'impôt sont autorisés comme investisseurs directs. L'émetteur et le gestionnaire des produits CSF 2 est Credit Suisse Fondation de placement, 2e pilier, Zurich. La banque dépositaire est Credit Suisse (Suisse) SA, Zurich. Les statuts, les réglementations et les directives de placement ainsi que les derniers rapports annuels et fact sheets peuvent être obtenus gratuitement auprès de Credit Suisse Fondation de placement, 2e pilier. Cette fondation n'est ouverte qu'à un groupe restreint d'institutions de prévoyance exonérées d'impôt domiciliées en Suisse (article 3 des statuts). Le capital de placement en obligations peut diminuer en fonction du prix de vente, du cours de bourse ou des fluctuations des montants de remboursement. Il faut donc faire preuve de prudence face à de tels instruments de placement. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions sont soumises aux lois du marché et donc sujettes à des fluctuations de valeur qui ne sont pas complètement prévisibles. Les principaux risques associés aux placements immobiliers incluent la liquidité limitée du marché immobilier, l'évolution des taux d'intérêt hypothécaires, l'évaluation subjective des immeubles, les risques intrinsèques liés à la construction d'immeubles et les risques environnementaux (p. ex. terrains contaminés). Le private equity est un investissement en capital dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Considérées comme des placements à long terme, les placements en private equity sont généralement non liquides. Les placements en private equity, y compris l'opportunité de placement décrite dans le présent document, peuvent impliquer les autres risques suivants: (i) perte de la totalité ou d'une partie substantielle du placement de l'investisseur, (ii) incitations pour les gestionnaires de portefeuille à effectuer des placements qui sont à caractère plus risqué ou spéculatif en raison de la rémunération liée à la performance, (iii) manque de liquidité du fait de l'absence de marché secondaire, (iv) volatilité des rendements, (v) restrictions en matière de transfert, (vi) manque potentiel de diversification, (vii) frais et dépenses élevés, (viii) peu ou pas d'obligation de fournir des rapports périodiques sur les prix et (ix) structures fiscales complexes et retards dans la distribution d'importantes informations fiscales aux investisseurs. Les placements dans les Insurance-Linked Strategies, y compris les opportunités de placement décrites ici, sont spéculatifs et comportent des risques tels que: (i) perte de l'intégralité ou d'une grande partie des placements suite à l'utilisation de fonds de tiers, de ventes à découvert, de dérivés ou d'autres méthodes spéculatives; (ii) incitation suite à des rémunérations basées sur la performance, des placements comportant d'importants risques ou de nature spéculative; (iii) manque de liquidités en raison de l'absence de marché secondaire pour les Insurance-Linked Interests et parce qu'aucune création n'est prévue; (iv) volatilité des rendements; (v) restrictions sur les transferts; (vi) possible manque de diversification entraînant un risque plus élevé en raison de la concentration des placements; (vii) droits et coûts élevés pouvant freiner les bénéfices; (viii) aucune obligation de fournir aux investisseurs des informations régulières concernant les cours ou les évaluations; (ix) structures fiscales complexes et retards dans la transmission d'informations fiscales importantes et (x) moins d'exigences réglementaires que pour les fonds enregistrés.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.